

## LES TORTIONNAIRES ORDINAIRES

### COMMENT ON DEVIENT TORTIONNAIRE

Leur faible nombre autorise ce regroupement dans un même lieu<sup>2</sup>. Il résout les problèmes de mixité rencontrés dans certains CTT, comme à Sétif où, encore en 1961, femmes et hommes partagent les mêmes cellules<sup>3</sup>. Dans un certain nombre de cas, « ces difficultés entraînent les commandants de secteurs à n'envisager l'arrestation des femmes que beaucoup moins souvent qu'il ne serait malheureusement souhaitable », déplore d'ailleurs l'inspecteur des centres d'internement militaires du corps d'armée de Constantine.<sup>4</sup> En fait, cette présence féminine embarrasse les autorités. Le général Boyer-Vidal propose d'ailleurs au général Challe d'éviter au maximum de les maintenir en CTT, à moins de toutes les regrouper<sup>5</sup>. Dans le Constantinois, une telle proposition est soumise au général Olié dès le mois de septembre mais elle est toujours à l'état de projet au printemps de 1960<sup>6</sup>. En fait, c'est moins le nombre absolu des femmes que leur importance relative qui augmente. Jusqu'à la fin de la guerre, quelques-unes sont donc assignées à résidence au milieu des hommes, dans les CTT. Dans le corps d'armée d'Oran, en revanche, le centre de Rio Salado se spécialise dans les assignées. Ces femmes viennent grossir les rangs des victimes potentielles de tortures. Elles subissent alors une organisation déjà rodée par quelques années de guerre.

1. Entretien de Fatma Baïchi avec Djamilia Amrane en 1980, en partie traduit de l'arabe dialectal et publié dans *Des femmes dans la guerre d'Algérie*, pp. 111-123, et dans *Clio*, n° 9, 1999. Elle est, note Djamilia Amrane, « une des très rares interviewées à évoquer la torture mais elle le fait très brièvement. Elle explique qu'elle a été arrêtée et torturée à deux fois mais les deux fois elle n'a qu'une phrase, décousue et inachevée, pour décrire les tortures subies. Elle parle un peu plus longuement de ses compagnes et compagnons qu'elle a vu martyriser. En revanche, elle se rappelle les plus infimes marques d'humanité : un regard attristé, une parole amicale » (*Clio*, p. 224).

2. Selon Djamilia Amrane, la répression a frappé 10 à 20 % des moussemibilité, soit mille à deux mille femmes.

3. Rapport du général Durand au délégué général et au commandant en chef sur les centres du CAC, le 25 Janvier 1961, 1H 3617/1.

4. Rapport général sur les centres militaires du CAC, le 15 octobre 1959, 1H 3800/2\*.

5. Note sur le fonctionnement des CTT, le 30 mai 1959, 1H 3617/1.

6. La note de service du général Dulac aux commandants de secteur de la ZNC, le 2 avril 1960, évoque une réunion des inspecteurs de zones de CTT sur ce sujet le 28 mars, 1H 3800/1.

« Le capitaine D., SAS de Gravelotte, était mon ami intime. Il a été tué dans l'oued Dib, le 3 octobre dernier, alors que, accompagné d'une faible protection, il était allé réparer la source de Kruits, qui alimente en eau la commune de Grarem et avait été sabotée [...]. En raison de l'amitié qui m'unissait au capitaine D., je tenais à éclaircir les circonstances de sa mort, circonstances faisant, d'après les premiers renseignements recueillis, ressortir la participation de la population [...]. [Je décidai d'interroger les hommes de la famille Y.] Devant leurs dénégations et leur ignorance feinte, sinon moqueuse (certains me disent qu'ils ne savaient pas que le capitaine D. était mort), je poussais plus à fond l'interrogatoire, et, devant leur obstination à nier, dans un mouvement de colère, je les achévais de coups de poingard au cœur (et non par égorgement, comme il fut dit par la suite)<sup>1</sup>. » Officier d'active particulièrement indiscipliné, déjà sancctionné pour ivresse à soixante-dix jours d'arrêts de rigueur, ce lieutenant commandant une compagnie du 3/51<sup>e</sup> RI est décrit *a posteriori* par son supérieur comme cyclothymique et amoral<sup>2</sup>. Pourtant l'explication qu'il fournit des tortures qu'il a fait subir à cinq hommes, qu'il considérait comme responsables de la mort de son « ami intime », est tout autre : c'est le témoignage d'une amitié, tel celui qu'Achille manifesta pour Patrocle<sup>3</sup>. Une vengeance préparée

1. Rapport du lieutenant M., le 21 octobre 1958, 1H 2579/2\*.

2. Avis du chef de bataillon, le 19 octobre 1958, 1H 2579/2\*. L'ivresse n'est pas en cause dans l'affaire de la famille Y. Des cas existent de soldats ivres auteurs de violences, viols, tortures et assassinats. Cette cause ne doit pas être négligée mais elle ne doit pas non plus servir à masquer de réels fonctionnements structurels à l'origine en particulier de tortures.

3. Sur cette amitié et les conséquences de la mort de l'ami dans le cadre combattant, voir « Grief at death of a special comrade », in Jonathan Shay, *Achilles in Vietnam. Combat Trauma and the Undoing of Character*, New York et Londres, Simon and Schuster, 1994, pp. 39-52.

avec soin le conduit à tuer, peut-être dans un moment de colère, mais, plus vraisemblablement, avec prémeditation, après avoir volontairement fait souffrir.

Comme lui, de nombreux soldats se livrent à des tortures sur des Algériens par vengeance, en représailles de violences subies par eux ou leurs camarades. Pour Jean, c'est l'« état sauvage » des soldats qui est alors mobilisé et, dans son témoignage, il admet avoir lui-même éprouvé cet état. Membre du service de renseignement, il est hélicoporté sur un poste qui vient d'être pris : « On a fait faire la toilette des... des victimes. C'est là que j'ai vu un copain de rugby égorgé. J'en ai voulu d'abord au colonel qui nous avait envoyés. Et... ensuite c'est vrai que le prisonnier qu'on avait fait, puisque les autres étaient partis, on voulait savoir où ils allaient, les rattraper quoi. Et là, j'ai frappé. » L'horreur de ce spectacle qui l'a marqué à vie l'entraîne hors des limites qu'il s'était fixées.

Qu'elles soient articulées ou non à une volonté d'obtenir des renseignements, ces violences consécutives à la mort — parfois cruelle — donnée par les adversaires semblent admises dans l'armée. L'idée est répandue, comme une excuse, et la réalité est tolérée par certains supérieurs. Déjà en août 1956, un rapport d'enquête trouve des circonstances atténuantes à ceux qui ont torturé puis abattu quatre personnes dont un enfant de douze ans : « Les plaignants [algériens] ont oublié de dire que ces opérations ont été entreprises à la suite d'égorgements et de l'attaque de la maison forestière », qui, transformée en PC opérationnel, était aussi devenue le lieu des tortures<sup>1</sup>.

Certains témoignages mentionnent aussi des « cartes blanches » données à des unités après des embuscades, sans aucun contrôle mais justifiées par la violence adverse. « On prend parfois prétexte des tués en opération pour lancer des appels à la vengeance. Après les accrochages, c'est un refrain classique qui prend parfois l'allure d'un serment ou d'un engagement<sup>2</sup>. » Les représailles s'alimentent au feu de la haine pour l'Autre, allumé par le spectacle de corps martyrisés ou tués.

Un racisme particulier semble né dans les combats d'Algérie. Il est difficile de dire ce qu'il doit précisément à des sentiments antérieurs mais l'hypothèse peut être faite d'une accoutumance, pendant la guerre, à la brutalité vis-à-vis de gens considérés comme inférieurs. Brutalité d'autant plus vive sans doute que les Algériens sont vus comme dangereux, voire sauvages et sanguinaires : « Entre les

Algériens et les Français, il y a un couteau. Et ce couteau, c'est tout l'imaginaire français sur les Maghrébins, les Algériens en particulier, à la fois sur le plan du meurtre, et sur le plan sexuel<sup>1</sup>. » Pendant la guerre, des images de meurtres aussi cruels que ceux perpétrés à Melouza sont diffusées abondamment, alimentant en images des fantasmes déjà nourris notamment par l'école et la peur<sup>2</sup>. Elles ont certainement leur part de responsabilité dans ce que les soldats français infligent aux populations et aux combattants algériens, et un rôle moteur dans le déclenchement de ce que René Girard nomme « des représailles anticipées », c'est-à-dire un mécanisme mimétique et amplificateur de violence<sup>3</sup>.

Beaucoup de soldats connaissent l'existence de la torture et la cōtoient. Certains la pratiquent aussi. À l'exclusion des hommes des DOP, les tortionnaires sont intégrés à des unités classiques de l'armée. La torture est à la fois une des activités de l'équipe rattachée à l'officier de renseignement et une pratique occasionnelle pour d'autres soldats. Elle dépasse le cadre théorique de la « torture-renseignement ». S'interroger sur les tortionnaires, c'est à la fois poser la question des hommes et celle du système. Il ne s'agit pas d'adopter une démarche psychologique sur la personnalité des tortionnaires, ni de reprendre une évidence : tout le monde ne devient pas tortionnaire. Mais il importe de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans la guerre qui facilitent un « glissement dans le fonctionnement psychologique de l'humain », en particulier « lorsqu'il est pris dans un système où la fin justifie les moyens<sup>4</sup>.

La psychologue Françoise Sironi invite à éclairer les gestes par leur contexte social, structurel et mental<sup>4</sup>. Même si les caractères des individus, la question de leur éventuel dédoublement de personnalité, etc., peuvent être considérés, le groupe militaire doit être au cœur de l'étude. La torture est une arme de guerre : elle doit être replacée dans le cadre de l'armée combattante. Plus que des portraits individuels, on peut tenter de dessiner le croquis d'un tableau de tortionnaires en groupe.

1. Cornelius Castoriadis dans le documentaire « Les Années algériennes », cité par Benjamin Stora, *Le Transfert d'une mémoire. De « l'Algérie française » au racisme anti-arabe*, Paris, La Découverte, 1999, p. 90.

2. Voir Éric SAVARÈSE, *L'Ordre colonial et sa légitimation en France métropolitaine. Oublier l'Autre*, Paris, L'Harmattan, 1998.

3. René GIRARD, *La Violence et le Sacré*, Paris, Grasset, 1972, cité par P. Mourin et M. SCHWEITZER, « À propos des bourreaux : criminels de guerre et criminels contre l'humanité », in *Sress, psychiatrie et guerre*, colloque, Val-de-Grâce, 26-27 juin 1992, pp. 159-165, p. 162.

4. Cherchant à seigner des victimes de tortures, elle a mis en avant l'importance de l'analyse des tortionnaires car c'est, écrit-elle, les « représentations mentales » qu'a le tortionnaire à propos de celui qu'il torture qui « sont inscrites au cœur même des symptômes que présentent les personnes traumatisées par la torture » (Françoise STORONI, *Bourreaux et tortionnaires*, Paris, Éditions de la Découverte, 2000, p. 11).

1. Rapport d'enquête de deux officiers de police, le 13 août 1956, à propos de fait survenu en juillet au douar Ahl el oued (ZOA). Les responsables sont des gardes forestiers, des gendarmes, des militaires stationnés dans la région et trois membres d'une unité territoriale locale. Cab 12/155\* (CAOM).

Des violences peuvent être infligées à des prisonniers par les soldats qui les gardent ou habitent le même cantonnement ; les Algériens deviennent la matière première de divers déroulements. La plupart du temps, il s'agit vraisemblablement de coups, de brimades, de vexations, compensées par les gestes d'humanité d'autres soldats. Erik, affecté dans une ferme du Constantinois en 1959, a été particulièrement choqué par ce qu'il décrit dans une lettre : « Le quotidien, c'était la centaine de prisonniers sur qui il était possible de "s'amuser" tout au long de la journée et qui étaient livrés en pâture aux militaires engagés et appelés. Droit de vie et de mort, tout était possible ! » Au cours de l'entretien que nous avons eu avec lui, il a précisé ces manières de « s'amuser » : « Ils les tapaient ! J'ai toujours l'image d'un petit Breton qui était mauvais comme une teigne — il en avait vu aussi, il faut dire... » Face à ces violences infligées à des individus sans défense et en dehors de tout cadre de « renseignement », le brigadier est dénuni : « Moi, ce que j'ai essayé de faire c'est de... de ne pas me comporter comme un, comme un bandit. Et ça ce n'était pas si évident que ça, ce n'était pas si évident<sup>2</sup>. » Dans ce climat quotidien, résister, ne pas se laisser contaminer par la liberté étrange que découvrent ceux qui frappent impunément est déjà un acte difficile.

Yvon assiste aussi, impuissant, au déchaînement de violences qui suit l'arrestation par sa compagnie d'un homme qualifié de « chef de front dangereux ». À en croire le journal de marche, l'homme, à qui un handicap physique valait le surnom de « manchot », a bien été arrêté par la compagnie d'Yvon où celui-ci le dit et a été tué au cours d'une tentative de fuite<sup>3</sup>. Les souvenirs de l'ancien caporal sont tout autres. Il évoque avec précision cet homme, arrêté et interrogé longuement sans qu'on obtienne rien de lui et la décision qui est finalement prise. Yvon la raconte avec indignation :

Le manchot ne parlait pas : c'était le jeudi soir. Là je reviens sur le... arrêté le jeudi, il a été pendu... en croix... Quand je pense que le capitaine disait qu'il avait été séminariste, qu'il avait été au séminaire ! Et au couteau...

R. B. : Tué au couteau ?

Y. : Oui.

R. B. : Lacéré ?

Y. : Lacéré au couteau comme ça [il fait le signe de lancer un couteau sur quelqu'un] ! Il était blessé déjà au tibia, touché le jeudi soir. R. B. : On lui plantait des couteaux dans le corps comme des fléchettes ?

Y. : Oui, c'est ça. Oui.

R. B. : D'accord.

Y. : Le vendredi matin, il était pffff... il était... il est mort épuisé. Il n'a pas dit un mot, pas dit un mot. [...]

R. B. : Et tous les hommes pouvaient venir comme ça s'amuser, jouer aux fléchettes ?

Y. : Oui. C'est là où j'ai vu à quel point quand... plus les repères moraux... quand on est pris dans un contexte de guerre, la guerre n'a plus de repères..., les hommes n'ont plus de...

À cette mise en scène macabre, tous les hommes d'une compagnie éprouvée par les « rebelles » peuvent venir participer et y sont même conviés par l'officier responsable. Une fois la perspective d'obtenir des renseignements abandonnée, l'ancien chef ennemi est donné en pâture aux hommes. Les volontaires, d'après Yvon, ne manquent pas.

Parfois, les soldats désireux de frapper ou de torturer des Algériens peuvent aussi venir participer aux séances d'interrogatoire des équipes de renseignement. Cependant, théoriquement, ce sont toujours les mêmes soldats qui y torturent. Loin d'être des tortionnaires occasionnels, il s'agit ici de spécialistes du renseignement. En janvier 1998, une émission de France-Inter consacrée à la guerre d'Algérie laisse longuement la parole à un de ces hommes. Les réactions tôt effarées, tantôt indignées, suscitées par son témoignage révèlent la prémisse d'un déni de réalité dont chacun aimera se persuader : la torture serait affaire d'engagés et de militaires de carrière. Les appels n'y seraient pas mêlés directement. Rien de moins vrai en effet : que ce soit en tant qu'officiers ou que soldats, des appelés du contingent torturent et appartiennent notamment aux équipes des OR. Si un souci d'épargner les appelés, ou de se protéger, peut amer certains officiers supérieurs à réservrer cette tâche aux militaires de carrière, le besoin en hommes est tel que le recours aux appels est souvent obligatoire.

Un appel aux volontaires est alors fait. Pour l'aspirant de réserve Olivier, cité à l'ordre de la brigade avec la croix de la valeur militaire étoile de bronze, quelques semaines après son arrivée au 6<sup>e</sup> Hussards, ce volontariat est un des souvenirs les plus amers. Au moment des affectations, « un officier... : "Alors qui est-ce qui est volontaire pour le commando de chasse ?" Très peu. "Alors pour travailler avec l'officier de renseignement ?" Alors là une forêt de bras s'est levée, ça, j'ai vu ça ! Ce sont des choses inoubliables ! C'est inoubliable ! L'opinion qu'on a sur la nature humaine est changée pour toujours ! ». Raymond est un de ces volontaires. À Daniel Mermet, il explique son geste : « Pour les faire souffrir », « c'était notre plaisir... comme ça on se vengeait »<sup>1</sup>. Les sentiments de ven-

1. Lettre adressée à Daniel Mermet, janvier 1998 (archives Radio-France).

2. Entretien d'Erik avec l'auteur.

3. IMO du 7<sup>e</sup> BCA (7U 326\*).

geance, de haine de l'Autre, de mépris jouent certainement un rôle dans ce volontariat. Le désir de garder l'Algérie française peut aussi l'expliquer. D'autres raisons, plus sourdes, plus difficiles à percevoir, restent encore à mettre au jour, comme la volonté d'échapper aux combats ou ce sentiment de toute-puissance obtenu sans aucun danger physique.

Tous les hommes employés dans les services de renseignement ne sont cependant pas volontaires : accepter une affectation définitive dans ce type de service a de quoi effrayer. Un sous-lieutenant appelé s'en est ouvert à Claude Dufresnoy. En 1959, il désapprouve vivement le recours aux tortures. Un an plus tard, son discours est considérablement gauchi :

J'avoue que si je recevais l'ordre de torturer un fellagha, je refuserais pour le principe, et parce que j'aurais peur, une fois le doigt dans l'engrenage, de me laisser entraîner comme les autres. Vous sentez la nuance ? L'année dernière, c'était à la fois une révolte morale profonde, et un recul physique instinctif. Aujourd'hui, je m'accroche au principe, comme le type qui refuse de fumer une cigarette, de peur de ne plus pouvoir se passer de fumer.

— Comment expliquez-vous ce changement ?

— Je ne sais pas. Peut-être avons-nous vu tellement de choses dans cette guerre que l'on s'endurcit, que l'on devient indifférent. Peut-être aussi, ce qui est plus grave, cette communauté de jeunes hommes en vase clos conduit-elle aux pires brutalités. Il se produit une terrible décantation de l'individu. Les réactions morales, courantes dans une société normale, ne se déclenchent plus<sup>1</sup>.

C'est bien une accoutumance à la violence que ce jeune officier décrit et craint à la fois. Elle est indéniable.

Peur de s'habituer ? Peur de ne pas supporter ? Peur d'être catalogué ? Certains ne sont pas volontaires pour le service de renseignement, mais acceptent de procéder aux exécutions sommaires. Plus ponctuelle, moins physique — la distance entre le soldat et sa victime est plus grande que lors d'une séance de torture —, cette pratique attire des soldats. Les cas de soldats contraints d'exécuter des Algériens semblent très rares : les volontaires sont en nombre suffisant. Jean se souvient de ceux qui, soldats, sous-officiers ou officiers, « s'amusaient à faire des cartons » sur des prisonniers pour augmenter les bilans. Bernard, interrogé par Daniel Mermel, évoque les « corvées de bois » mais répond qu'il n'en a jamais fait, « il y avait trop de volontaires pour y aller »<sup>2</sup>. René Trouchaud confirme cette abondance quand il faut tuer des prisonniers : « Cette ambiance de pourriture, de haine envers les fellagha qui ont tué nos copains de

vingt ans nous conforte dans le seul jugement possible : la mort ! Des volontaires ce n'est pas ce qui manque. Tous ici sont convaincus qu'ils ont en face d'eux un chef fellagha, envoyé d'Alger pour tendre des embuscades<sup>1</sup>. »

Si les volontaires existent pour participer ponctuellement à des tortures et à des exécutions sommaires, ils sont moins nombreux pour se spécialiser dans la recherche du renseignement, à quelque grade que ce soit. Une fois l'affection tombée, pourtant, il est difficile de refuser. Tous deviennent alors membres de l'équipe de renseignement.

#### DES PROFILS VARIÉS

Le renseignement fait appel à des compétences diverses. Le géographe y a sa place, le linguiste, l'interprète, le radio également. Des physiques solides, des gens calmes et froids peuvent aussi intéresser l'OR. Pour le soldat qui possède une compétence rare, le volontariat n'est pas de mise. Le plus recherché de tous les profils est certainement le spécialiste de langue arabe ou kabyle. Il est requis pour lire les documents et surtout pour interroger les prisonniers ou les « suspects », même si sa présence n'est pas toujours nécessaire puisque certains documents sont rédigés en français et que beaucoup d'Algériens parlent la langue du colonisateur — notamment en Kabylie grâce à une émigration importante et ancienne vers la métropole. Selon les endroits mais aussi selon les sexes (les femmes connaissent sans doute moins bien le français que les hommes), le recours à un interprète est plus ou moins nécessaire. Il est néanmoins préférable d'y avoir recours pour obtenir des renseignements précis et le général Salan demande aux autorités que les SAS et les officiers des Affaires algériennes recrutent suffisamment d'interprètes, susceptibles d'être mis à la disposition des commandants militaires<sup>2</sup>.

Le premier vivier d'interprètes est constitué par les Français d'Algérie. En mai 1959, les interprètes de langue arabe, caporaux-chefs ou brigadiers-chefs réservistes sont maintenus sous les drappeaux<sup>3</sup>. On fait aussi appel à des civils si nécessaire. Outre les Fran-

1. R. TROUCHAUD, *Haine et passion en Kabylie...*, pp. 122-123.

2. Instruction du général Salan sur le rôle des officiers des Affaires algériennes, le 20 mai 1957, et lettre de Robert Lacoste au général Salan le 26 septembre 1957, 1H 2556/1.

3. Note de service du Premier bureau du CAC, datée du 21 mai 1959, JMO du 3/67<sup>e</sup> RA mentionné le 21 juin 1960 à l'occasion de la promotion d'un soldat deuxième classe au grade de brigadier-chef. 7U 1164/1<sup>a</sup>. Cette note est vraisemblablement l'application d'un texte valable pour toute l'Algérie.

1. Claude DUFRESNOY, *Des officiers parlent*, Paris, Juillard, 1961, pp. 138-139.  
2. Emission « Là-bas si l'y suis », janvier 1998.

çais de souche européenne (FSE), selon la terminologie militaire officielle, des appelés FSNA sont aussi recrutés comme interprètes. Mais ce sont surtout des harkis, des moghaznis et des ralliés qui complètent les équipes de renseignement, aussi bien interprètes qu'hommes de main. Leur recrutement croissant est général au cours de la guerre et se traduit aussi dans ces services. À Akbou, par exemple, « l'utilisation d'interprètes kabyles en provenance des harkis est d'usage courant » et « il en résulte parfois, malgré la précision des instructions du commandant de secteur en matière d'interrogatoire, la recherche d'une certaine efficacité par pression physique ». Dirigés par l'OR, ces harkis sont qualifiés par l'inspecteur militaire en visite d'« interprètes spécialisés »<sup>1</sup>. C'est bien parce qu'ils sont compétents, et reconnus comme tels, que des interprètes torturent les prisonniers qu'ils interrogent. L'utilisation par l'armée française des caractéristiques de ces recrues est maximale puisque sont mobilisées non seulement leur connaissance de la langue, mais aussi celle de la culture, voire de l'environnement familial des prisonniers.

Même si l'autonomie des Algériens à qui on a recours est parfois redoutée, si certains chefs sont débordés par des violences qu'ils ne maîtrisent pas toujours, celles-ci participent aussi d'une économie de la guerre. Le commando Georges, sur lequel on pourrait accumuler les témoignages accablants, est ainsi laissé libre de ses mouvements — ses exactions étant considérées par le commandant du corps d'armée d'Oran comme des « procédés habituels aux musulmans entre eux » qu'il serait trop long de modifier. Le général en chef Crépin estime même que les procédés de ce commando « parfois un peu trop énergiques » sont « malheureusement adaptés aux mœurs de leurs coreligionnaires qu'ils connaissent mieux que personne »<sup>2</sup>. Le commando Georges est un cas extrême mais le point de vue des autorités militaires vaut aussi pour les autres unités de ce genre.

Les violences commises par certains harkis ne sont pas accomplies hors de tout contrôle. Le harki, comme le soldat recruté pour participer à l'équipe de l'OR, doit en particulier apprendre à interroger et, le cas échéant, à torturer en respectant un certain savoir-faire. Le tortionnaire apprend son nouveau métier dans l'imitation. Il regarde puis il pratique. Les techniques employées pour faire parler mettent en évidence une filiation entre les méthodes des policiers et des militaires en la matière.

1. Rapport de visite du secteur d'Akbou, le 15 mars 1960, daté du 22 mars 1960, IH 2573/3\*.

2. Lettre du général de Pouilly, commandant le CAO, au commandant en chef, le 28 novembre 1960. Dans une nouvelle lettre, le 27 février 1961, le général de Pouilly rappelle au général Crépin les propres mots de sa lettre du 20 septembre 1960, 1H 1240/8\*.

La faiblesse des effectifs policiers rend toutefois inconcevable une formation donnée à toutes les équipes de renseignement. Les méthodes sont donc diffusées — théoriquement cette fois — surtout dans les stages d'officiers de renseignement progressivement organisés, à charge pour l'OR de les adapter sur son territoire<sup>1</sup>. Il peut aussi s'appuyer sur le savoir personnel des militaires de carrière et en particulier des sous-officiers revenus d'Indochine. Faute d'une étude précise de ce milieu, on ne peut que faire l'hypothèse de la prégnance de cette expérience au sein de certaines unités et de la transmission — y compris à des appelés — de pratiques venues d'Asie. Les soldats que nous avons rencontrés mentionnent souvent des « anciens d'Indo » dépréciant l'Algérie à l'aune de leur expérience indochinoise. Jean Suaud évoque ainsi le cas sans doute extrême d'un sous-officier d'origine basque « qui regrettait de ne plus avoir les bambous qu'il avait en Indochine, parce que les bambous sous les ongles, c'est parfait »<sup>2</sup>.

Pour les soldats, la formation se fait sur le terrain et sur le tas.

La première fois qu'il assiste à une séance de torture, Jean découvre

un concours entre les soldats :

I.là, pour me tester, on m'a demandé de frapper [le prisonnier]. Oui. Et alors il y a aussi une perversité, c'est d'allumer le gars et de voir vraiment si on a des poings à le mettre KO, voyez ?

R.B. : D'accord. Se tester soi-même.

J. : Se tester soi-même, voilà, sa force et tout. Là je me souviens avoir refusé en disant que j'étais là pour prendre des notes et que... Je n'avais pas dit — parce que j'étais assez lâche aussi — je n'avais pas dit que c'était facile de taper sur quelqu'un comme ça, mais enfin bon. Et là, ils n'insistaient pas quand même. Ça je dois dire que jamais, quand on refusait quelque chose, ils ont obligé.

Loin de tout code apparent, occasion de défoulement, la séance de torture est ici aussi lieu de confrontation virile, dont l'étonnant négatif est constitué par le prisonnier roué de coups. Fort de son statut de champion de rugby, qui lui donne un prestige auprès de ses camarades, Jean refuse d'accomplir le geste qui l'aurait souillé à la communauté des tortionnaires.

Combien n'ont pas trouvé en eux cette confiance et sont allés participer aux tortures en faisant comme les autres ? À côté des différences de caractères, le rapport que les individus entretiennent avec l'autorité est extrêmement important. Ce rapport dépasse la simple relation entre un soldat et son supérieur : il intègre la

1. Le centre de formation des OR d'Algérie est créé, sur une idée du commandant en chef, le 1<sup>er</sup> juin 1959, à Maison-Carrée. Il n'entre en fonctionnement effectif qu'au 1<sup>er</sup> octobre. Les OR y reçoivent une formation de trois semaines à leur entrée en poste. 1H 1486/2.

manière dont chacun réagit face à l'ordre, face aux collectivités, et sa capacité à résister à la pression d'un groupe au sein duquel l'autorité du chef trouve un relais diffus mais efficace. Qu'il accepte ou non de torturer, qu'il soit volontaire pour porter les coups ou qu'il le fasse par conformisme, par curiosité ou encore par respect pour les ordres donnés ou pour la mission de renseignement, le soldat — et plus particulièrement le membre de l'équipe OR — participe, avec tous les autres, à un travail d'équipe.

### UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Tous les soldats français recherchent des renseignements.

Contrairement aux équipes du Deuxième bureau, ils ne le font pas de manière exclusive, mais la structure du groupe est pourtant identique : une équipe où chacun a sa fonction. Dans les services de renseignement, des hommes groupés autour de l'officier le plus gradé ont pour activité quotidienne la traque d'informations. Activité intellectuelle, le renseignement nécessite aussi des sorties armées et il passe presque toujours par des interrogatoires. Jean décrit les officiers de son service comme des « passionnés par le renseignement » : « Avec des cartes partout, avec tous leurs renseignements, c'était précis et ils passaient... vraiment on sentait que c'était la passion, de débusquer l'autre, de le traquer, un chasseur de bureau. »

Lors des interrogatoires, l'OR est celui qui dirige. S'il n'est pas toujours présent, c'est lui qui donne les orientations, les renseignements à obtenir. Le chef de Jean-Louis Gérard disait : « "Tiens, Machin emmenez-le et puis tirez-lui les vers du nez." [Il n'était pas toujours là...] parce que ce n'est pas des gens qui aiment voir casser la gueule », estime l'ancien soldat. Quand il est là, il commande directement. Lors de leur enquête dans les CTR, les membres du CICR se voient souvent préciser que les tortures ne se passent « jamais qu'en présence d'un officier<sup>1</sup> ». Jean définit bien cette fonction : « C'est celui qui donnait les ordres, c'est celui qui pouvait dire : "On arrête!" », c'est celui qui pouvait dire : « On exécute! » Il pose les questions tandis qu'un autre homme note les réponses.

<sup>1</sup>. Cité par Hervé DE GALARD dans *France-Observateur* du 27 décembre 1959, 1H 2487/1.

être accompli par le secrétaire lui-même, par l'officier de renseignement ou par son adjoint.

Si les secrétaires n'interviennent que verbalement dans l'interrogatoire, occupés à prendre des notes, l'officier peut, lui, participer activement aux violences. Un imprimeur d'une ville du Sud-Ouest tient ainsi à revendiquer son passé : lieutenant appelé en 1958, « toujours en opération, j'ai commandé, j'ai pratiqué la torture, les corvées de bois de sang-froid<sup>1</sup> ». Dans le récit qu'Henri Alleg a livré des supplices subis, il évoque aussi des lieutenants tournant eux-mêmes la magnéto<sup>2</sup>. Des photos prises au 7<sup>e</sup> BCA en 1957 montrent un capitaine dirigeant indéniablement l'interrogatoire et ne dédaignant pas quelques gestes : pendant que des soldats maintiennent un prisonnier, et sans quitter ni sa cigarette ni ses gants de cuir, il lui serre les testicules, faisant crier sa victime qui replie sa jambe dans un mouvement réflexe<sup>3</sup>.

Sur une autre photo, il est en retrait et regarde, satisfait, un soldat maintenir en arrière les bras d'un autre prisonnier pauprément vêtu d'un saroual blanc taché, tandis qu'un de ses camarades plante ses doigts dans la gorge de l'homme dont il maintient la tête, au nez sanguinolent, basculée en arrière. Le rictus de l'Algérien, bouche ouverte, et ses yeux apeurés témoignent de sa douleur. Sur une autre photo, prise dans une autre pièce, on reconnaît un des soldats actifs dans la séance précédente. Il brandit un grand bâton. Avec lui, un autre soldat est dans la même position, deux autres sont assis, au spectacle, et un cinquième est accroupi à la tête d'un prisonnier. Celui-ci est accroché, nu, comme à la broche, autour d'une barre. Son dos est à une vingtaine de centimètres du sol. Les soldats sont prêts à frapper ; sur la photo suivante, le prisonnier crie.

Qui sont ces tortionnaires ? Au 3<sup>e</sup> RPC où a servi Claude Lecerf, les séances sont commandées par un officier, un autre officier ou un sous-officier recueille les renseignements et ce sont des soldats qui « faisaient marcher la gégène ou autre chose<sup>4</sup> ». Quelques hommes sont toujours plus particulièrement chargés des tortures. Boualem, commissaire politique arrêté en octobre 1960, porte plainte, quelques mois après, contre ces tortionnaires : pendant les

<sup>1</sup>. Message laissé sur le répondeur de l'émission « Là-bas si j'y suis ». Il continue ainsi : « D'après vos émissions, je suis un salaud. Je ne regrette rien et, si l'occasion se présente, je suis prêt à le relâcher, demain si vous le voulez ! » Répondeur de l'émission, le 27 janvier 1998, 1<sup>e</sup> cassette (archives de Radio-France).

<sup>2</sup>. H. ALLEG, *La Question*, p. 51 notamment.

<sup>3</sup>. Les photos d'interrogatoire ont été prises par un photographe professionnel qui souhaite garder l'anonymat. Les conditions étaient les suivantes : c'est à la demande des militaires présents, passablement éméchés, qu'il a planté son appareil dans le bureau et la salle où avaient lieu les interrogatoires et les tortures. Ses photos sont extrêmement précisées étant donné ce contexte : loin d'être des photos volées, elles révèlent au contraire un sens certain de la composition, voire de l'esthétisme.

<sup>4</sup>. Témoignage de Claude Lecerf dans le documentaire « Tortionnaires », 6<sup>e</sup> minute.

trois mois de sa détention à Damiette, il a été torturé à plusieurs reprises. Ce sont toujours les mêmes militaires, un sergent et un caporal-chef, qui manipulent la magnéto<sup>1</sup>. Dans la compagnie de Jean-Louis Gérard, l'équipe de l'OR est composée de quatre ou cinq personnes. Celui qui est chargé des coups est d'abord un sergent, « bâti en conséquence », puis, après le départ de celui-ci, un « petit jeune » qui ne frappe « peut-être pas avec le poing mais ... avec un nerf de bœuf ». Ont-ils été repérés pour leur force physique ? Cet élément a pu jouer mais il est évident que le critère déterminant est la volonté des soldats — les meilleurs tortionnaires n'étant certainement pas les tortionnaires contraints.

L'interprète est très souvent le préposé aux tortures, mêlant questions et coups, hurlements et violences. Au CTR de Saïda, à la fin de 1961, ceux qui s'occupent des prisonniers « n'ont besoin de rien d'autre que de leurs mains et leurs pieds. En arabe, ils interrogent, puis cognent, se moquent, interrogent, cognent, se moquent, indéfiniment cognent<sup>2</sup> ». Dans l'Oranais, le fait que beaucoup d'interprètes soient pieds-noirs a facilité ce glissement entre les fonctions. Cette caractéristique se retrouve ailleurs. Déjà, en 1957, le texte du père Delarue suggérait que « en raison de leur grade ou de leur fonction (interprète par exemple), certains parmi [les soldats seraient] obligés un jour ou l'autre de procéder à des interrogatoires » — ce qui sous la plume de l'aumônier de la 10<sup>e</sup> DP a un sens précis<sup>3</sup>. À la fin de 1956, un chef de bataillon, encore plus clair, réclamait « un petit personnel sûr, parlant parfaitement l'arabe, [qui] devrait être formé, en plus de la qualité d'interpréte à "l'art de faire parler"<sup>4</sup> ». Avec l'OR et le secrétaire, l'interprète est le troisième pilier sur lequel repose, à la base, la recherche du renseignement. Ces trois hommes sont indispensables. Au contraire, les autres membres de l'équipe sont interchangeables.

L'habitude de torturer, l'accoutumance, voire le plaisir, à accomplir régulièrement ces gestes qui font souffrir, expliquent qu'on retrouve souvent les mêmes hommes, mais ils peuvent aussi être officiellement chauffeurs ou gardiens et participer occasionnellement aux séances. Comme sur les photos prises au 7<sup>e</sup> BCA, il faut bien quelqu'un pour maintenir le prisonnier pendant qu'on le bourre de coups ou qu'on lui serre les testicules. D'autres soldats sont photographiés en train d'observer la scène. Toute une gradation d'attitudes est repérable : ceux qui, debout, sont prêts à intervenir — et le font, en souriant, sur les photos suivantes —, tandis

que d'autres sont assis sur un banc ; l'un d'entre eux serre les poings et regarde fixement le sol. La scène ne leur plaît pas à tous pareillement, mais tous torturaient si on le leur demandait. Tous sont mêlés à la torture et la côtoient plus ou moins intimement. Claude Lecerf hésite quand on lui demande « combien de fois [il a] participé à des séances de torture ». Il fait préciser la question : « Participé ou vu ? » mais, après la réponse, semble encore hésiter : « La participation aux tortures, ça a été plus de trois ou quatre fois. Les... les... ton engagement n'est pas le même suivant que t'emmènes un prisonnier à la porte, que tu restes à la porte pour ne pas qu'il se sauve, suivant que c'est toi qui l'accroches, suivant que c'est toi qui tournes la gégène, suivant que c'est toi qui mets les électrodes. Si c'est le bain, suivant que c'est toi qui l'accroches, suivant que c'est toi qui le fais tourner, donc<sup>1</sup>... »

Comment définir la participation en effet ? Chacun répond avec sa morale, avec sa conscience. Le seul critère clair est l'appartenance au groupe que les JMO nomment « l'équipe OR ». Jean-Louis Gérard précise ainsi : « Je n'ai pas mis la main à la pâte, mais j'ai vu et j'étais là, au moins pour noter. » Un compte rendu d'opération dans le secteur de Tiaret en août 1961 offre une autre expression de ces liens : un prisonnier, arrêté à 22 heures par des hommes du service de renseignement, est interrogé par l'adjudant-chef commandant le groupe. « L'individu [étant] très réticent, les hommes prennent des dispositions pour passer la fin de la nuit sur place » puis repartent, à 5 heures, exploiter les renseignements obtenus, qui se révèlent « très fantaisistes ». L'adjudant-chef reprend alors l'interrogatoire à 14 heures et le prisonnier indique une « bande ennemie » vers laquelle tous foncent, mais ne trouvent que femmes et enfants, que l'adjudant-chef interroge séparément. Si les places de chacun sont définies, tous sont bien liés et dépendent, pour agir, des interrogatoires, dirigés certes par le chef, mais en présence de tout le groupe<sup>2</sup>. Un témoignage, rédigé plus de vingt-cinq ans après les faits, exprime encore la force de ce lien car l'auteur, décrivant l'interrogatoire sous la torture d'un homme soupçonné d'être un « chef rebelle », emploie uniquement le pronom personnel « nous » :

Nous le descendons à la cave pour l'interroger. Nous lui attachons les mains dans le dos puis nous le suspendons en tirant sur la corde jusqu'à ce que ses pieds se trouvent à 10 cm du sol. Il hurle, nous le redescendons mais comme il refuse de parler nous recommandons. Il hurle de plus belle car nous le laissons de plus en plus longtemps dans la position, mais rien à faire, il ne veut pas parler. Je décide donc de le

1. Procès-verbal de déposition, le 29 mars 1961, 800175/103\* (CAC).

2. Michel WIEBER, « Deux mois dans un centre de triage », *Les Temps modernes*, n° 190, mars 1962, pp. 1296-1314.

3. « Réflexions d'un prêtre sur le terrorisme urbain », 1R 339/3\*.

4. Rapport sur la campagne d'Algérie, 29<sup>e</sup> BTA, 12 novembre 1956, 42 pages, 1H 2423.

1. Témoignage de Claude Lecerf dans le documentaire « Tortionnaires ». Pendant son récit, il refait les gestes correspondant aux tortures qu'il évoque.

2. Compte rendu d'opération contre une petite bande rebelle dans l'ouest du quartier de La Fontaine, le 25 août 1961, 1H 4741/I.

laisser toute la nuit suspendu. Nous l'avons entendu gueuler toute la nuit. Au matin il ne dit plus rien : ses pieds touchent presque le sol, la corde a dû s'étirer. Nous continuons l'interrogatoire en lui introduisant un entonnoir dans la bouche que nous remplissons d'eau. Toujours rien, il est vraiment très coriaçé.<sup>1</sup>

Manière pour le chef de se dégager d'un poids trop lourd en collectivisant l'action ou expression d'un sentiment de communion dans la mission ? Ce « nous » désigne en tout cas des hommes soudés par les secrets qui entourent leur tâche : celui du renseignement en général, d'abord, celui de la torture, en particulier. Ces hommes ne se mêlent pas aux autres. Jean-Louis Gérard est catégorique, à Aïn Terzine : « Personne ne peut dire en dehors de l'équipe OR, "j'ai vu torturer". » Dans ce poste, la note de service du général Pédron du 1<sup>er</sup> décembre 1956, qui demandait d'éviter que les interrogatoires des « suspects » aient lieu « sans précaution, en plein jour, à proximité des cantonnements ou d'habitations, et même en présence de spectateurs non qualifiés », est appliquée. Seul le « personnel strictement indispensable » est présent.<sup>2</sup>

Le contraste avec ceux qui sont hors de l'équipe s'approfondit avec le temps quand les hommes de l'OR s'enfoncent dans une routine et deviennent des spécialistes du renseignement. Les éléments nécessaires à la routinisation de la torture sont tous en place : insertion dans un cadre organisé, segmentation des tâches et constitution d'un groupe de professionnels, c'est-à-dire finalement de gens dont c'est la spécialité et donc le travail. Armand Frémont le note avec des guillemets dans son journal de bord : « On emploie ici la manière forte pour faire parler les prisonniers. La torture. Oui, elle existe, elle est normale, elle fait partie du matériel [...] On essaie de considérer ce "travail" comme un service normal<sup>3</sup>. »

La torture est un acte de guerre absolu. Dans la relation qui unit un soldat à un prisonnier, elle crée immédiatement une inégalité radicale entre celui qui a tous les droits et celui qui n'en a aucun, parce qu'il n'est reconnu comme un égal, ni dans la guerre, ni dans l'humanité. Au-delà de la question posée, au-delà de la finalité visible du renseignement, la torture impose l'intentionnalité du tortionnaire au torturé<sup>4</sup>. Elle est actualisation d'une victoire sur l'individu, métaphore d'une victoire désirée sur le groupe.

Un texte de conseils précise ainsi qu'un « prisonnier doit être interrogé seul, devant le minimum de personnes, l'interrogateur et l'interprète suffisant<sup>2</sup> ». Effectivement, les salles de torture sont, le plus souvent possible, éloignées des logements des soldats, voire de leurs cantonnements. Des caves ou des fermes isolées sont des endroits privilégiés. En tant que reporter pour le Cinquième bureau de l'Ouest algérien, Henri Descombin a l'occasion de visiter différents secteurs et, dans presque tous, il constate « le même bâtiment banal un peu à l'écart<sup>3</sup> ». Un plan de l'espace souhaitable pour interroger les prisonniers est fourni dans un *Mémento*<sup>4</sup>. Il porte le nom de « cage » et désigne en fait un camp. La cage idéale est située à proximité d'une « route peu encombrée ». À l'entrée : le tri des prisonniers et un lieu où attendent ceux qui ne sont pas interrogés. Dans l'autre partie de la cage, séparé par une double rangée de barbelés, l'endroit où sont gardés ceux qui doivent être interrogés. Cet

1. R. TROUCHAUD, *Haine et passion en Kabylie*, pp. 122-123. Le seul « je » du texte intervient quand la fonction de l'auteur ne peut plus être fondue dans le collectif : la décision n'appartient qu'au chef.  
2. Note de service du général Pédron aux commandants de zones, le 1<sup>er</sup> décembre 1956, 1H 4026/3\*.

1. Voir F. Sironi, *Bourreaux et victimes...*

2. Étude sur la conduite à observer par un peloton en opération après capture de prisonniers, saisie de documents et de matériel, rédigée par le Deuxième bureau de la ZSO et envoyée aux secteurs, le 6 février 1958, 1H 4026/3\*.

3. Henri Descombin, *Guerre d'Algérie, 1959-1960, le Cinquième bureau ou le « théâtre du poison »*, Paris, L'Harmattan, 1994, pp. 62-63.

4. *Mémento à l'usage des officiers du Deuxième bureau, des OR et des interprètes*, 1H 14971

## LES TORTURES, PAR-DELA LA VIE ET LA MORT.

### LES LIEUX ET LES MÉTHODES

endroit débouche directement sur trois « salles d'interrogatoire » situées dans un coin, le long des barbelés. En face, à l'autre coin, mais toujours du côté des « interrogés », l'infirmerie et, au milieu, des latrines. À l'autre bout du camp, des « isoloirs » permettent de garder à l'écart certains suspects. Dans ce *Mémonto* officiel, le déroulement des interrogatoires est inscrit dans l'espace ; les tortures peuvent s'y dérouler selon des rythmes et dans des lieux prévus. Le camp où Benoît Rey est affecté, à l'automne de 1959, présente ces caractéristiques. Les prisonniers sont entassés dans une pièce. Font face à cette pièce, de l'autre côté de la cour, quatre cellules, notamment pour les femmes et pour les tortures avec « une poulie, des cordes, "gégène", quelques gourdins et des bracelets de fer, scellés au mur<sup>1</sup> ». Sur le terrain, les militaires utilisent souvent des locaux préexistants comme des fermes, dont les bâtiments se trouvent chacun affecté à une fonction. Le commandant du 29<sup>e</sup> BTA se plaint de la qualité de ce dont il dispose : « Il n'y a pas de locaux pour isoler, il n'y a pas de vraie chambre d'interrogatoire ; on fait ce qu'on peut — c'est tout », alors que « les délais d'interrogatoire [et] l'isolement [sont] nécessaire[s] pour bien « traiter le[s] "client[s]" »<sup>2</sup>. Le régiment de chasseurs où sert Erik semble être plus chanceux puisqu'il dispose d'une véritable cage, proche de celle du *Mémento* : « C'est une ferme qui est un peu isolée, avec une piste pour y accéder de quelques kilomètres. » Les prisonniers ramassés en opération par les unités de la région, une centaine en moyenne, sont « enfermés dans une grange [...] et on les sort] deux fois par jour pour aller faire [leurs] besoins ». Les soldats sont logés dans un des bâtiments de la ferme et, au centre, se trouve le bureau du capitaine où Erik croit savoir qu'on interroge les « suspects ». Ils en sortent régulièrement avec une cagoule sur la tête. Erik ne connaît pas précisément les lieux de torture, il entend les cris des victimes et apprend à reconnaître le type de torture selon l'état des prisonniers qu'il garde.

Si quelques cas révèlent la personnalité ou l'inventivité de certains tortionnaires, la réduction à quelques méthodes est frappante. Cinq sont appliquées graduellement, concomitamment ou alternativement : les coups, les pendaisons, les supplices à base d'eau, ceux utilisant l'électricité et enfin les viols. Avant de dégager leurs points communs, tentons de décrire leurs particularités.

Les coups sont de toutes les séances, comme une introduction, une entrée en matière, mais pas seulement. Ils accompagnent souvent les fouilles de villages, les arrestations et installent une relation où celui qui les reçoit ne peut pas les rendre. Livrant, plus de vingt ans après sa déportation, son témoignage, Jean Amery décrit

avec précision les coups qu'il reçut des SS en 1943. Son témoignage est absolument exceptionnel. Nous l'utilisons pour cette raison. Il ne s'agit en aucune manière de faire passer, en contrebande, une assimilation des soldats français aux SS, mais ce qu'il dit sur la torture qu'il subit alors peut nous servir de guide pour accéder à la souffrance des victimes. Il insiste sur « le premier coup » et précise aux lecteurs soupçonnés d'incrédulité : « Les coups assenés pendant les interrogatoires n'ont pas grande importance en criminologie. Ce sont des représailles normales, tactiquement autorisées et pratiquées envers les détenus récalcitrants qui refusent d'avouer. [...] La France a même inventé un mot pour minimiser gentiment la chose : on parle du "passage à tabac" des prisonniers. [...] Ainsi donc, si quelques coups de poing — qui n'ont par ailleurs aucune commune mesure avec la vraie torture — ne suscitent que de faibles échos dans le public, celui qui les endure en fait quant à lui une expérience profondément traumatisante, pour ne pas galvauder ici les grands mots plus explicites et parler de monstruosité. Le premier coup fait comprendre au détenu qu'il est sans défense, et que ce geste renferme déjà tout ce qui va suivre à l'état embryonnaire ! » Est-ce par souci de cet engrangement ? Toujours est-il que le général Challe affirme avoir « formellement interdit [...] toute torture même du genre "passage à tabac" ». Il se dit sûr que son ordre a « été transmis et exécuté ». Mais la réalité le dément amplement<sup>2</sup>.

En 1956, Paul Fauchon raconte les « coups de poing, pied » qui accueillent le premier prisonnier arabe qu'il est chargé d'interroger<sup>3</sup>. En 1957, les photos prises au 7<sup>e</sup> BCA confirment cette pratique, que celles de Marc Garanger enregistrent encore<sup>4</sup>. Comme elles, le certificat de décès du cheikh D. est sans ambiguïté : le corps de ce chef de zaouïa, dont la mort a mis toute la sous-préfecture de Bougie en émoi, porte « une plaie au cuir chevelu, de légères ecchymoses cutanées au niveau des muscles abdominaux, des muscles paravertébraux, des traces d'ecchymoses au niveau des bourses et des traces de ligature au niveau des deux malléoles et des deux poignets ». Si la cause de la mort est jugée « naturelle » par les médecins, le cheikh semble bien avoir été bousillé de coups et avoir été précisément frappé aux testicules<sup>5</sup>. En 1959 encore, Jean-Louis Gérard se

1. Jean AMERY, *Par-delà le crime et le châtiment. Essai pour surmonter l'insurmontable* (1966), trad. de l'allemand par Fr. Wulmann, Atles, Actes Sud, 1995, p. 60.

2. Lettre du général Challe au président Patin, le 24 juillet 1959, 1H 1240/3. Cette lettre concerne les DOP. *A posteriori* dans ce service, cet ordre n'a pas été appliqué.

3. *Journal de marche du sergent Paul Fauchon*, le 13 août 1956.

4. Marc GARANGER, *La Guerre d'Algérie vue par un appelé du contingent*, Paris, Éditions du Seuil, 1984, avec notamment ses photos « d'interrogatoire d'un berger » en octobre 1960.

5. Sa blessure à la tête semble due à une chute ultérieure. On peut aussi noter que l'OR, interrogé, a admis avoir giflé le cheikh D. mais l'enquêteur, M. Parsi, perche pour d'autres sévices — ce que le certificat de décès met en évidence.

souvent qu'à Aïn Tazine les coups sont la torture la plus fréquente, tandis que quelques mois plus tard Gilles note, dans son journal, qu'il a vu un homme de soixante ans tabassé « sans ménagement à coups de poing, chaussures, ceinture ».

Cet homme avait été préalablement « pendu la tête en bas à un arbre, accroché par un pied ». Comme lui, de nombreux fruits étranges enlaidissaient les arbres d'Algérie. Pierre Leulliette en a découvert, pendus pendant une journée, le visage noirci par le sang. Mais ces manifestations publiques sont sans doute rares : elles tiennent autant de l'exposition de cadavres que de la torture. Elles visent surtout à terroriser les villageois, qui ne peuvent qu'assister, impuissants, à la mort lente de leurs proches ou d'autres Algériens inconnus.

La pendaison par les pieds est sans doute aussi fréquente qu'une autre que certains soldats français ont subie dans les camps du Viêt-minh et qu'Yvon nomme « le chevalet ». Ce système nécessite simplement un anneau au plafond et une corde : la victime est suspendue en l'air par les poignets, préalablement maintenus dans les dos<sup>1</sup>. Au bout de quelques heures, la dislocation des épaules et/ou des omoplates survient. René Trouchaud a laissé un homme suspendu toute une nuit à quelques centimètres du sol, au matin, « ses pieds touchent presque le sol, la corde a dû s'étirer », note-t-il, alors que c'est plus vraisemblablement le corps de l'homme qui a comblé cet espace<sup>2</sup>.

Dans le régiment de Jean, les membres de l'équipe OR pendent parfois leurs victimes par les pouces, toujours dans cette même position. La méthode de la pendaison n'est que ponctuellement utilisée, par rapport à « la baignoire, la gégène [qui sont] les plus fréquentes ». Ce que tous continuent à appeler la « baignoire » a souvent peu à voir avec un élément de salle de bains : « Quand on allait sur le terrain, une lessiveuse, une auge... il y avait toujours moyen... » Les victimes, la tête maintenue sous l'eau, étouffent au gré de leurs bourreaux. Certains salent l'eau ou la mélangent à de la lessive, ajoutant la brûlure à la sensation d'asphyxie.

Le plus souvent, il semble que ce résultat soit obtenu autrement. Est-ce par réticence à refaire des gestes tant associés à la Gestapo — dont la baignoire est devenue pratiquement synonyme ? En tout cas, en Algérie, le supplice de l'eau est plutôt réalisé par l'intermédiaire d'un tuyau. Renversée en arrière sur le dos, la victime est « remplie[!] d'eau », comme le constate Louis Devred entrant par

surprise dans le « local réservé aux prisonniers » de son unité<sup>1</sup>. « Des fois on leur mettait un tuyau dans le bouche avec un entonnoir et puis on leur versait de l'eau... pour leur faire avouer. Ah ! Tous les litres d'eau de la jerrican... ils n'étaient pas absorbés, il en coulait de chaque côté, mais c'est bon, il en absorbait au moins... une dizaine de litres, hein ! Ah, on n'était pas feignants pour y verser ! » : le récit que Raymond fait à Daniel Mermet corrobore les témoignages à propos de victimes au ventre gonflé sur lequel les soldats s'asseyaient pour leur faire régurgiter l'eau<sup>2</sup>. On leur bouche le nez au moyen d'un tissu gorgé d'eau, ne laissant plus passer un seul filet d'air, et on leur maintient la bouche ouverte par un morceau de bois, quand un tuyau ne vient pas directement déverser le liquide dans leur corps. Henri Alleg a décrit ses souffrances quelques mois après les avoir endurées : « J'essayais en contractant le gosier, d'absorber le moins possible d'eau et de résister à l'asphyxie en retenant le plus longtemps que je pouvais l'air dans mes poumons. Mais je ne pus tenir plus de quelques instants. J'avais l'impression de me noyer et une angoisse terrible, celle de la mort elle-même, m'étreignit<sup>3</sup> ».

Comme pendant la « bataille d'Alger », le supplice de l'eau est rarement appliqué seul. Il est souvent le terrible adjurant de la torture à l'électricité, puisque l'eau accentue l'effet des décharges. Raymon le précise d'ailleurs : une fois les fils fixés, « on les remettait un coup les pieds dans l'eau, avec la génératrice ». Cet appareil, qui sert à produire du courant, est plus souvent cité comme « la gégène », dans un cousinage sonore étrange avec la gêhenné. De tailles variables, ces génératrices peuvent être portatives, pour faire fonctionner des radios ou des téléphones de campagne. Celles des postes radio, ANGR9 ou SCR284, produisent un courant de 80 volts. Il y en a dans chaque régiment. Ainsi, en faisant l'inventaire de son matériel, Marcel Guignon, nouvellement nommé officier de transmission, repère l'absence d'une génératrice pour poste radio : on lui explique qu'elle est chez l'officier de renseignement<sup>4</sup>...

Alain Maillard de la Morandais se voit conseiller par son capitaine de passer un suspect au « téléphone », la torture à base d'électricité la moins puissante<sup>5</sup>... « Ce procédé a été reproché très souvent à nos troupes », remarquent les services de Robert Lacoste en décembre 1956, précisant, sans ironie, que « mises au courant, les autorités responsables ont réagi avec vigueur » et que décrire

1. L. DEVRED, *Une certaine présence...*, p. 233.

2. Emission « Là bas si j'y suis », janvier 1998.

3. H. ALLEG, *La Question*, pp. 39-40.

4. Marcel Guignon démissionne de l'armée le 30 avril 1959. Son témoignage a été recueilli dans : Promotion Extrême-Orient, *Paroles d'officiers*, Toulouse, 1991, pp. 185-187.

5. Journal d'Alain Maillard de la Morandais, le 4 août 1960, prêté à l'auteur.

1. Des prisonniers étaient « pendus à un arbre les poignets liés derrière le dos avec du câble téléphonique, la poigne des pieds touchant à peine le sol », d'après Robert Bonnac-Rous, *Les Prisonniers français dans les camps Vietminh*, Montpellier, Centre d'histoire militaire et d'études de la défense nationale, 1985, p. 101.

2. R. TROUCHAUD, *Haine et passion en Kabylie*, p. 123.

« l'emploi de cette méthode dans le bled [comme généralisé... est] une exagération évidente »<sup>1</sup>. Pourtant, si le « téléphone » n'est pas généralisé, la torture à l'électricité est bien répandue sur tout le territoire algérien.

Présentes partout, des dynamos sont presque toujours à portée de main des tortionnaires, que ce soit au PC d'une opération ou dans un cantonnement. Ceux qui en parlent aujourd'hui accompagnent ou remplacent souvent leurs paroles par un geste de la main droite : ils tournent une manivelle imaginaire. La « gégène » ne produit en effet du courant qu'actionnée par un homme qui la tourne. Plus on accélère le mouvement, plus le courant est fort — ce qui invalide l'argument selon lequel les décharges sont toujours faibles, comme certains veulent le faire croire. Une photo publiée par Jean-Charles Jauffret et prise par l'infirmier d'un régiment d'artillerie montre cet appareil, posé sur un tabouret, relié par deux fils à un homme maintenu à terre par plusieurs soldats<sup>2</sup>. Henri Alleg a décrit la variation des souffrances éprouvées, selon que son tortionnaire tourne le rhéostat de sa magnéto à fond, selon qu'on l'asperge d'eau en même temps, selon la taille de l'appareil aussi : « Dans la souffrance même je sensis une différence de qualité [quand on se mit à me torturer avec "la grosse Gégène"]... Au lieu des morsures aiguës et rapides qui semblaient me déchirer le corps, c'était maintenant une douleur plus large qui s'enfonçait profondément dans tous mes muscles et les torrait plus longuement »<sup>3</sup>.

La torture à l'électricité réunit beaucoup d'avantages pour des tortionnaires consciencieux. Les appareils peuvent être transportés n'importe où — pour être camouflés ou utilisés. La douleur est instantanée et peut permettre un « résultat » rapide. Surtout, la possibilité de moduler la décharge électrique, et celle de varier l'emplacement des électrodes, permettent de graduer les souffrances et de s'adapter immédiatement au comportement des victimes. En concurrence avec les autres méthodes, l'électricité semble avoir toujours eu la préférence des tortionnaires français. L'accroissement du nombre d'hommes engagés dans le conflit s'est aussi traduit par une arrivée massive de ces appareils en Algérie. Cette méthode se diffuse progressivement entre 1955 et la fin de l'année 1956, remplaçant le tuyau d'eau qui avait la préférence des policiers.

Quand l'électricité est installée dans des lieux en dur, la « gégène » n'est pas toujours nécessaire, « C'est plus facile, [car] on n'a pas besoin de tourner la manivelle »<sup>4</sup> : des fils tirés de la prise

sont appliqués sur les corps des victimes. Le courant peut être de 110 volts mais aussi de 220. Au camp de Djidjelli où est arrivé Armand Frémont, c'est le cas, mais « c'est ennuyeux, car c'est beaucoup trop fort, alors que le 110 convenait parfaitement. On est tout de même un peu gêné », rapporte-t-il au style indirect dans son journal<sup>1</sup>.

Qu'il s'agisse de pinces crocodilles, d'électrodes ou de fils dénudés, ils sont appliqués à deux endroits du corps puisque c'est un système de polarités opposées qui produit le courant. « [Ils branchaient] des fils dans les prises et puis... une électrode... sur les parties, une autre sur la lèvre ou sur l'oreille et puis tant que le type n'avait pas craché quelque chose [...] , l'électricité continuait, alors c'était horrible : le gars était révolté, pfff... » Les endroits d'application des fils ne sont pas toujours les mêmes. On les plaçait parfois dans les plaies des blessés, néanmoins la conductivité et la sensibilité des muqueuses en font un endroit de choix, avec les oreilles et les organes génitaux. Outre la soif terrible qui succède à ce supplice, les corps en ressortent d'autant plus brûlés que la peau est fine et fragile — sans compter parfois les brûlures de cigarettes.

La dimension sexuelle de la torture est, enfin, directe : femmes et hommes subissant des viols au cours de leurs « interrogatoires », le plus souvent par l'intermédiaire de ce que Paul Fauchon nomme, dans son journal, des « bouteilles mal placées »<sup>5</sup>. Jean les évoque aussi, accompagnés de « menaces d'émasculation » : les mots devenant dans ce cas instruments de torture.

L'AUTRE, SA DIGNITÉ, SA NÉGATION

J'avais « une certaine admiration pour ces gens qui, sous la torture — je me souviens du boucher de Bedeau... il ne bronchait pas, alors que, finalement, on le mettait dans un état de délabrement tel qu'il savait quelle en était l'issue : la corvée de bois le soir ou le len-

1. Note préparée pour Robert Lacoste en réponse au dossier constitué par Hubert Beuve-Méry et remis par Guy Mollet à son ministre, cab 12/93\* (CAOM).  
2. J.-CH. JAUFFRET, *Soldats en Algérie*, p. 270.  
3. H. ALLEG, *La Question*, pp. 37-38.  
4. Entretien de Pierre-Alban Thomas avec l'auteur.

1. A. FRÉMONT, *Algérie-el Dziaïd*, le 26 juillet 1959, p. 102.

2. Entretien de Pierre-Alban Thomas avec l'auteur.

3. *Journal de marche du sergent Paul Fauchon*, le 13 aout 1956. Si, à l'époque, le terme « viol » est réservé à une pénétration vaginale, nous l'employons ici dans son sens actuel défini par l'article 332 du code pénal : « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte ou surprise. »

demain ». Au témoignage de Jean Suaud, « révulsé » par ces pratiques qu'il a dénoncées à l'époque, fait écho celui de Jean, membre de l'équipe OR : « J'ai eu beaucoup de respect pour eux. J'ai vu des actes de courage incroyables ! [...] Pas de pleurs, pas de supplications, pas de... de chose comme ça. De la dureté, ne pas avouer... alors qu'on savait... mais, bon, certains finissaient par avouer, mais c'était long, après des séances et des séances... chapeau hein ! »

Dans ce face-à-face infégal entre les soldats français et le prisonnier algérien, celui-ci tient tête aux bourreaux qui voudraient l'abaisser. Il persiste dans son humanité. Ce à quoi nos deux témoins ont été sensibles laisse apercevoir, en creux, la volonté des tortionnaires, qui font tout pour dégrader l'Autre. Le texte de Jean Amery éclaire encore cette dimension quand il écrit qu'« avec le premier coup reçu le prisonnier perd sa dignité humaine » et qu'il ajoute : « Je dois avouer que je ne sais pas exactement ce qu'est la dignité humaine. [...] Mais ce dont je suis certain c'est qu'avec le premier coup qui s'abat sur lui, il est dépossédé de ce que nous appellerons provisoirement la confiance dans le monde [...] dont un des éléments est] l'idée que l'autre va me ménager en fonction de contrats sociaux écrits ou non<sup>1</sup>... »

Les victimes n'ont aucune autonomie. Ce sont leurs bourreaux qui décident pour elles du temps et de l'espace. Combien de temps va durer l'interrogatoire ? Y aura-t-il d'autres séances ou est-ce la seule ? Une fois les premiers renseignements donnés, en voudra-t-on d'autres ? Combien de temps durera la détention en cellule ? Les prisonniers ne maîtrisent rien et ces inconnues sont lourdes d'angoisse et de déstabilisation. Le temps, comme le reste, appartient totalement aux soldats français. La manière dont les prisonniers sont gardés symbolisent bien cette privation totale de liberté. De trop nombreux témoignages attestent de conditions de détention délibérément humiliantes, voire inhumaines, qui plaignent pour une volonté consciente d'attenter à la dignité des prisonniers.

De prime abord, le prisonnier se voit signifier son appartenance à une autre espèce d'hommes quand les tortionnaires le mettent nu. Dès lors que le stade du « passage à tabac » est dépassé, le prisonnier (ou la prisonnière) est systématiquement déshabillé(e). La séance photographiée dans un cantonnement du 7<sup>e</sup> BCA révèle ainsi un jeune homme complètement nu, les mains et les pieds accrochés à une barre. C'est dans la position humiliante du gibier qu'on ramène de la chasse qu'il est frappé à coups de grands bâtons, peut-être sur la plante des pieds. La nudité est l'expression pure de l'omnipotence des tortionnaires. Le corps exposé, parce que nu, devient, devant des gens habillés, une cible.

Les victimes cherchent à maîtriser leurs corps, en retenant leurs cris, en retenant leurs muscles. Mais celui-ci dit souvent leur souffrance. Des hurlements leur échappent, leurs sphincters se relâchent — venant parfois se mêler, chez les femmes, à un sang menstruel déclenché par le stress. Une odeur tenace s'installe sans doute, irrespirable. Trente-cinq ans après, un appelé évoque « l'odeur de sang » qui hantait le réfectoire, « sorte de pièce en tôle d'aluminium » où les soldats mangeaient parfois trop peu de temps après des interrogatoires ; cette odeur lui donne encore des nausées<sup>1</sup>. À Ain Terzine, les interrogatoires ont lieu dans les douches, ce qui permet de « nettoyer après », le sang et « les excréments, parce que les pauvres, ils faisaient sous eux, ça je l'ai vu ! », se souvient encore, en souriant, Jean-Louis Gérard. Dans son journal, Alain Maillard de la Morandais décrit les tortures subies par un « suspect ». Après avoir été pressé de questions, il a été attaché comme un animal à une barre de fer et « deux cosses lui furent fixées aux lobes des oreilles, et deux autres à l'extrémité de la verge. Et l'homme commença à hurler d'une voix rauque, sauvage, quasi inhumaine, étouffée par le pied qui était appuyé sur sa tête. Il rejettait sa tête en arrière sous l'effet des secousses électriques et ses membres attachés se crispaienr de façon effrayante, son ventre se contractait convulsivement. Il vomit à plusieurs reprises, quelques aliments, du liquide, puis du sang apparut. Les bourreaux arrêtaient quelques instants les décharges pour le questionner. « Je ne sais, je ne sais rien... » et les hurlements reprenaient ». Il est ensuite soumis à la torture de l'eau. L'officier se décrit opprassé par « une odeur acré, mélange d'acides, de féculents, de sang et d'ozone »<sup>2</sup>.

Dans ces séances faites de peurs, de cris, d'odeurs et de douleurs, la dimension sexuelle est centrale, physiquement et symboliquement. Les coups et l'électricité visent avec préférence les parties sexuelles : seins brûlés, électrodes dans le vagin, sur les testicules, sur la verge. Ces violences sont une manière symbolique de rejouer la guerre — et de la gagner, sans risque<sup>3</sup>. Tout semble se

1. Edmond, communiste, parti en Algérie le 31 décembre 1961. Répondeur de l'émission « Là-bas si j'y suis », Archives de Radio-France.  
2. Journal d'Alain Maillard de la Morandais, à la date du 25 août 1960, prêté à l'auteur.

3. Le texte de Michel DE CERTEAU, « De la torture à l'aveu », est particulièrement lumineux sur les relations qui unissent bourreaux, victimes et État. La torture, écrit-il, « cherche à produire l'acceptation d'un discours d'État, par l'aveu d'une pourriture. Ce que le bourreau veut finalement obtenir de sa victime en la torturant, c'est la réduire à n'être que ça, une pourriture, à savoir ce que le bourreau est lui-même et ce qu'il sait qu'il est, mais sans l'avouer. La victime doit être la *vox de cette saloperie*, partout déniée, qui partout soutient la *représentation* de la « toute-puissance » du régime, c'est-à-dire en fait l'image glorieuse d'eux-mêmes que ce régime fournit à ses adhérents par le fait de les reconnaître. Il faut donc assumer la position du sujet sur laquelle fonctionne le théâtre de la puissance identificatrice. / Mais cette voix sera aussi étouffée dans l'ombre des cachots, rejetée dans les nids du supplice, au moment où elle confesse au sujet ce qui rend pos-

passer comme si les tortures accomplissaient la conquête d'une population que l'armée peine à réaliser. Elles révèlent à la fois l'échec d'une conquête pacifique et l'impossibilité pour les Français de renoncer à la victoire.

Pour le tortionnaire, l'état d'épuisement dans lequel le laisse la séance de torture est parfois comparé à celui qui s'empare de l'homme après l'acte sexuel<sup>1</sup> : celui qui a possédé l'autre et sort vainqueur de cette confrontation des corps, conqué comme une lutte, est alors rassuré sur sa virilité. L'image du torturé, diminué, anéanti et impuissant, est le reflet négatif du tortionnaire qui peut s'y contempler. La séance de torture peut aussi être ce moment monstrueux où certains militaires entendent dans les cris de leurs victimes l'assurance de leur triomphe ; « reliant les électrodes aux plus sensibles parties du corps du blessé, ils en ont varié l'intensité jusqu'à ce qu'il "jouisse", comme ils disent, c'est-à-dire qu'il crie, et parle... », écrit ainsi Pierre Leulliette<sup>2</sup>.

La victoire n'est complète que si la victime reconnaît à son bourreau ce qu'il attend d'elle : sa supériorité. C'est un anéantissement psychique qui est recherché, un abandon total de la volonté, de la liberté, de la personnalité ; pas un anéantissement physique. Les victimes doivent vivre, une fois installée en elles la torture psychique qui assurera durablement le triomphe des tortionnaires.

Dans ce dosage pervers entre la vie et la mort, le médecin est souvent requis : spécialiste du soin, de l'aide au malade, quel peut être son rôle au milieu de ces violences ?

La victime n'est complète que si la victime reconnaît à son bourreau ce qu'il attend d'elle : sa supériorité. C'est un anéantissement psychique qui est recherché, un abandon total de la volonté, de la liberté, de la personnalité ; pas un anéantissement physique. Les victimes doivent vivre, une fois installée en elles la torture psychique qui assurera durablement le triomphe des tortionnaires.

— mais qui nécessite quand même l'intervention régulière du médecin —, d'une fuite ayant lieu juste après qu'il a donné des informations menant à une cache importante contenant explosifs et ravitaillement, semble bien être celle d'un dosage précis des soins qui participe, bon gré mal gré, des conditions d'interrogatoire du blessé.

Sur le terrain opérationnel, les médecins ne peuvent parfois qu'apporter des soins sommaires pour maintenir en vie un blessé le temps d'un ultime interrogatoire. Des médecins interviennent aussi au cours des tortures. Espacées dans le temps, elles intègrent en effet les soins et un temps de récupération, à côté des violences physiques. Le témoignage de Louisette Igihlahriz révèle d'ailleurs la méfiance des victimes vis-à-vis des médecins. La jeune femme, plâtrée sur tout le côté droit du corps depuis sa capture dans le maquis, restée sans soins ni hygiène les deux mois et demi qu'ont duré sa détention arbitraire et ses tortures, est persuadée que le médecin-

sible l'épiphanie du pouvoir. C'est un aveu désavoué. La voix ne peut être que l'autre, l'ennemi. Elle doit être à la fois entendue et refoulée : entendue parce qu'à dire la pourriture du sujet elle garantit ou rétablit une "appartenance" — mais cela en secret, pour ne pas compromettre l'image d'où l'institution tient son pouvoir d'assurer à ses adhérents la privilège d'être reconnus. Elle sera exigée, mais pour être chuchotée dans les couloirs intimes de l'institution. Cri murmuré, obtenu par un supplice qui doit faire peur sans faire scandale, légitimer le système sans l'ébranler» (*Histoire en psychanalyse, entre science et fiction*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1987, p. 157).

1. On peut citer, entre autres, ces conseils que des hommes d'un DOP dispensent à un jeune OR, dans le livre de J.-P. VITTO, *Confessions d'un professionnel de la torture*, p. 138 : « Un interrogatoire, c'est comme quand on fait l'amour. Une règle essentielle : prendre son temps. Savoir se retenir longuement au moment crucial. Maintenir la douleur comme le plaisir à son paroxysme. Surtout ne pas dépasser ce palier, sinon le partenaire te tombe entre les doigts. Si tu parviens à bien le morfler, il parle. L'orgasme, quoi. Simon, il tombe dans les pommes. Si vous aimez les femmes, mon lieutenant, vous devez comprendre. »

2. P. LEULLIETTE, *Saint Michel et le dragon...* pp. 105-106.

## LES TROIS IMPUSSANCES DU CORPS MÉDICAL

Face à la torture, les médecins se sentent le plus souvent impuissants : impuissants à dénoncer, impuissants à arrêter, et aussi impuissants à soigner. L'armée attend en effet qu'ils jouent un rôle peu compatible avec celui que les personnes torturées espèrent peut-être<sup>1</sup>. Normalement, ils ne connaissent pas de drapeaux et soignent tous les blessés. Les premiers soins qu'ils apportent sont rudimentaires en attendant une amélioration des conditions d'intervention et, surtout, une décision sur le sort du prisonnier. Un compte rendu d'opération, dans le quartier d'el Aria, en mars 1961, met en évidence cette économie des soins : au cours d'une fouille, les troupes du quartier découvrent une cache contenant « un mort et un blessé léger ». Celui-ci est soigné sur le terrain par le médecin. Le blessé indique aux soldats une cache puis, « ayant déclaré connaître de nouvelles caches, [...] il est à nouveau soigné par le médecin ». Le soir, immédiatement après avoir donné l'emplacement de trois autres caches, il tente de s'enfuir et est abattu<sup>2</sup>. L'histoire, cousue de fil blanc, d'un blessé tellement léger qu'il pourra s'enfuir à la fin — mais qui nécessite quand même l'intervention régulière du médecin —, d'une fuite ayant lieu juste après qu'il a donné des informations menant à une cache importante contenant explosifs et ravitaillement, semble bien être celle d'un dosage précis des soins qui participe, bon gré mal gré, des conditions d'interrogatoire du blessé.

Sur le terrain opérationnel, les médecins ne peuvent parfois qu'apporter des soins sommaires pour maintenir en vie un blessé le temps d'un ultime interrogatoire. Des médecins interviennent aussi au cours des tortures. Espacées dans le temps, elles intègrent en effet les soins et un temps de récupération, à côté des violences physiques. Le témoignage de Louisette Igihlahriz révèle d'ailleurs la méfiance des victimes vis-à-vis des médecins. La jeune femme, plâtrée sur tout le côté droit du corps depuis sa capture dans le maquis, restée sans soins ni hygiène les deux mois et demi qu'ont duré sa détention arbitraire et ses tortures, est persuadée que le médecin-

1. Les premiers représentants du corps médical à être au contact des victimes de la torture sont le plus souvent des infirmiers, n'ayant pas toujours une formation médicale préalable à leur arrivée sous les drapéaux. Servent aussi avec eux des médecins réservistes et des médecins militaires. Pour plus de commodité, nous employons le terme générique « médecins » pour tous les désigner.

2. 1H 4742/1 et 2\* : IMO du quartier de pacification d'el Aria.